L'Ancêtre

Bulletin
de la Société de généalogie de Québec

ISSN 0316 - 0513 Volume 3 numéro 6 date février 1977

SOMMAIRE

- Messages des Présidents: Me Denis Racine, Julien Déziel, o.f.m., M.Adrien Gagnon — 243
- Congrès des Généalogistes — 246
  Mot de bienvenue par Me Denis Racine
- Déroulement du Congrès — 248
  par Michel Langlois
- Mémoire présenté aux Archives Nationales par les Sociétés de Généalogie de Montréal - Québec - Sherbrooke — 251
- Rapports des ateliers — 253
  A) L'Etat civil par Me André Breton
  B) Rôle et avenir des Soc. de Gén. par Michel Langlois
  C) Code d'éthique des généalogistes par Clément Plante et Jean Bergeron
- Code d'éthique du généalogiste — 258
- Etat civil et confidentialité — 260
  par Me Denis Racine
- Historique de la Société de Généalogie de Québec, 1971-1976 — 263
  par Me Denis Racine
- Liste des inscriptions et participants au Congrès — 268
  par Gaston Brosseau
- Compte rendu de l'assemblée mensuelle du 19 janvier 1977 — 270
  par Me André Breton
- Les patronymes acadiens — 271
- Avis de convocation — 272

LA SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE QUÉBEC, auparavant Société Canadienne de Généalogie, (Québec), fondée le 27 octobre 1961, est une société sans but lucratif.

Elle favorise l'entraide des membres, la recherche sur l'histoire et la généalogie des ancêtres, et la publication de travaux de recherches.

Le Comité de publication dirige l'édition des Contributions telles que le répertoire de mariages, la série Cahier spécial et le présent bulletin L'ANCÊTRE. Les textes n'engagent que la responsabilité de l'auteur.

EXÉCUTIF pour 1976-1977

Président	Me Denis	Racine
Vice-présidente	Cora	Houdet
Secrétaire	Me André	Breton
Trésorier	Simon	Hamel
Bibliothécaire	Françoise	Doddridge
Publiciste	Michel	Fragasso
Conseiller	Michel	Langlois

MEMBRES DU COMITÉ DE PUBLICATIONS

Gaston	Brosseau	président
Michel	Langlois	secrétaire
Armand	Poirier	rédacteur
G.-Robert	Tessier	conseiller
Cora	Houdet	conseillère
Dominique	Gauvin	conseiller
Jacques	Fortin	conseiller

Ce bulletin est en vente au prix de $1.00 l'unité.

Il est envoyé gratuitement aux membres de la Société de Généalogie de Québec dont la cotisation annuelle de $10.00 est payée. - Les étudiants: $6.00.

Membre à vie: $150.00 -

Dépôt légal - Bibliothèque Nationale du Canada.

ISSN 0316 - 0513 - Bibliothèque Nationale du Québec.

Ce Congrès des Généalogistes était un besoin. En effet, depuis 1973, les généalogistes ne s'étaient pas rencontrés. Il était temps que l'on discute de nos problèmes communs et particuliers; cer derniers n'étant souvent pas si particuliers, car ils se retrouvaient à Montréal, Sherbrooke et Québec. Sous cet aspect, notre réunion fut un succès.

Mais ce Congrès fut plus que cela. D'abord, il s'agissait du premier congrès de tous les généalogistes et non de seulement une Société. C'était donc un premier pas vers des retrouvailles et une collaboration qui, par les années passées, étaient quelque peu insuffisantes. De plus, ce fut l'occasion pour les représentants des 5000 généalogistes québécois de réaffirmer leur présence et leur foi dans cette science qui est menacée d'entraves sinon d'anéantissement par certains projets gouvernementaux.

Enfin, je souhaite que pour ceux qui ont pu assister à ce Congrès, nous avons su rendre agréable leur séjour dans la Vieille Capitale et que notre initiative ne restera pas lettre morte.

Bien à Vous,

Denis Racine, président
Société de Généalogie de Québec

Monsieur le Président,

Vous pouvez être fier du succès de votre organisation. On m'assure qu'une soixantaine de nos membres de Montréal ont assisté à notre "congrès des généalogistes" de Québec. C'est que nous étions heureux de nous joindre à vos délibérations.

Les thèmes proposés nous ont paru de grande importance et surtout de brûlante actualité. Espérons que les résolutions de ce dernier congrès d'octobre 1976 seront considérées avec attention par les Ministères de notre Gouvernement qui sont concernés dans nos problèmes. Ce sont des problèmes d'intérêt national, nous n'exagérons rien, puisque nous touchons les sources de notre histoire.

Veuillez agréer l'assurance de mon meilleur dévouement.

Julien Déziel, o.f.m.
président de la Société Généalogique C.F.

Nous voulons rendre hommage à la Société Généalogique de Québec pour l'éclatant succès remporté lors du congrès d'octobre 1976.

Ces agapes se veulent progressives et constructives.

Le but fixé par les organisateurs et les responsables rejoint tous nos délégués et répond fort heureusement à l'idéal fixé et atteint.

Quant à l'orientation future de nos sociétés, nous osons espérer que ces rencontres sauront motiver et encourager chacun des participants et admirateurs.

Nous formulons le voeu que ces réunions se multiplient et s'organisent dans les différentes régions du Québec, afin de permettre à un plus grand nombre de nos membres actifs d'y retrouver des sympathisants et des amis toujours soucieux de progresser et d'envisager un avenir très prometteur.

Notre encouragement et notre appréciation rejoint tous nos membres et souhaitent longue vie à toutes nos sociétés généalogiques du Québec.

Adrien Gagnon, président
La Société Généalogique des Cantons de l'Est.

CONGRÈS DES GÉNÉALOGISTES

Mot de bienvenue

Monsieur le Président de la Société Généalogique Canadienne-Française,

Monsieur le Président de la Société Généalogique des Cantons de l'Est,

Mesdames,

Mesdemoiselles,

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous souhaiter la bienvenue au Congrès des Généalogistes. Je constate que nous avons le plaisir d'accueillir de nombreux participants de l'extérieur de Québec. Vous m'en voyez ravi et malheureux à la fois. Ravi parce que nous avons atteint nos objectifs d'en faire un Congrès provincial. Déçu car j'aurais voulu que Québec revête ses plus beaux atours pour vous recevoir. Cependant, Dame Nature n'était pas de cet avis.

Malgré tout, je veux souligner la présence d'une forte délégation de nos confrères de Montréal et de Sherbrooke. Saluons également M. René Gaulin, de Toronto, Mme Dora Michaud d'Edmunston, N.B., M. Beaudoin, Brunswick, Maine, M. Roger Comeau d'Ottawa, M. Léonidas Bélanger, de Chicoutimi et le Frère Roméo Allard, du Lac St-Jean.

Pourquoi un Congrès des Généalogistes en 1976? Les raisons en sont multiples.

D'abord, faisons un peu d'histoire. Soulignons la fondation en 1943 de la Société Généalogique Canadienne-Française, société qui fit beaucoup pour populariser la généalogie. Cependant, des conflits se firent jour et l'on aboutit à la scission, que nous connaissons, en 1960-1961. Enfin pour en revenir à notre époque, rappelons les Congrès de Québec en 1971 et de Montréal en 1973, étapes importantes dans l'histoire de la généalogie au Québec. Or déjà trois ans se sont écoulés depuis notre dernière rencontre. Il y avait un besoin à combler à cet égard.

1976 voit le 15e anniversaire de la Société de Généalogie de Québec. Quelle occasion rêvée pour une telle réunion. Certes, nous aurions pu faire un congrès local s'adressant à nos membres principalement. Mais à l'heure où les généalogistes connaissent des problèmes de nature à menacer l'existence même de leur science, il fallait se serrer les coudes. Il était donc urgent de rétablir le dialogue entre les différentes Sociétés de Généalogie du Québec. Nous voulons donc un dialogue franc et surtout d'égal à égal. Les formes que pourra prendre cet échange sera discuté à l'atelier sur les Sociétés de Généalogie. Le problème le plus préoccupant demeure néanmoins celui de l'Etat Civil. D'ailleurs tel est notre thème "Voulez-vous connaître vos ancêtres?" ou plutôt voulez-vous conserver la possibilité sinon le droit de connaître vos ancêtres?

Il y a eu certes des réactions de généalogistes et même des Sociétés individuellement face à ce projet de l'Office de Revision du Code Civil et du Ministère de la Justice. Mais il fallait une prise de position

collective et sans ambiguïté. Ce congrès en est l'occasion et c'est ce qui sera discuté dans l'atelier sur l'Etat Civil.

De plus, il était urgent que les généalogistes pensent à se doter d'un Code d'Ethique sérieux et élaboré. Un projet en ce sens fut conçu par un Comité formé d'un représentant de chacune des Sociétés. Il vous est présenté aujourd'hui et doit être discuté dans un atelier.

Enfin, pour les moins initiés à cette science qu'est la généalogie, il y aura un atelier libre où les problèmes de recherche les plus divers seront abordés alors que des experts répondront à vos questions.

En ce qui concerne le programme lui-même, après le mot de bienvenue, vous pourrez aller dîner dans un restaurant de votre choix. Je vous souligne que la table québécoise a une réputation qu'on n'est pas prêt de faire mentir.

Cet après-midi, nous aurons nos ateliers ainsi que le rapport de chacune d'entre elles en assemblée générale.

Nous nous reverrons ce soir à l'Hôtel Paul Baillargeon, 638, St-Vallier Ouest, où nous aurons le plaisir d'y entendre notre conférencier, M. François Beaudin, nouveau conservateur des Archives Nationales du Québec. Au programme original, nous vous avions annoncé la présence de M. le ministre Jean Paul L'Allier, qui a dû s'excuser. Puis son sous-ministre Claude Trudel a accepté notre invitation, pour ensuite s'excuser à cause d'un empêchement d'ordre personnel. Mais nous n'y perdrons pas au change. Vous aurez l'occasion de prendre connaissance des principales politiques que le nouveau conservateur entend appliquer aux Archives Nationales, et ce d'autant plus que ce sera sa première allocution publique en cette qualité à Québec. Nous présenterons au cours de ce souper-causerie un mémoire commun préparé par les trois Sociétés concernant les Archives Nationales.

Demain, dimanche, vous êtes invités à la messe célébrée à Notre-Dame des Victoires, puis à une visite guidée de Place Royale. Sur l'heure du dîner, nous vous convions à un cocktail gracieusement offert par les Archives Nationales et à un buffet qui vous seront servis à la Maison Chevalier. Dans l'après-midi, nous terminerons nos travaux en assemblée.

Lundi, jour de l'Action de Grâces, le matin sera consacré à une séance de travail et de recherche à la Section de Généalogie des Archives, 1180, rue Berthelot, tandis qu'en après-midi, vous avez le choix de votre visite, à Ste-Marie de Beauce, (en collaboration avec la Société Historique de Québec), sur la Côte de Beaupré, sur l'Ile d'Orléans ou sur la Côte du Sud.

En conséquence, je déclare ouvert le Congrès des Généalogistes 1976, et j'inviterais mes collègues des autres Sociétés de généalogie à vous adresser quelques mots.

Denis Racine, Avocat

Président.

DÉROULEMENT DU CONGRÈS

A l'automne 1976, la Société de Généalogie de Québec célébrait son quinzième anniversaire de fondation. Comment souligner de façon plus tangible cet événement que par un congrès de généalogistes! C'est ainsi que les 9, 10 et 11 octobre 1976 la Société de Généalogie de Québec se faisait l'hôtesse de cent quarante généalogistes venus d'un peu partout au Québec.

En ce samedi matin 9 octobre 1976, vers les neuf heures, on pouvait voir une activité inhabituelle pour un jour de congé, autour de l'édifice "G". Des hôtesses accueillaient avec le sourire les gens venus s'inscrire à ce congrès. On y voyait des personnalités de marque, tel que maître Denis Racine, président de la Société de Généalogie de Québec en train de faire les honneurs de la place au Père Julien Déziel, président de la Société Généalogique Canadienne-Française, et à monsieur Adrien Gagnon, président de la Société Généalogique des Cantons de l'Est. On remarquait ailleurs dans le hall monsieur Léonidas Bélanger président de la Société Historique du Saguenay causant avec quelques généalogistes chevronnés. Les Archives Publiques du Canada étaient représentées par leur délégué officiel, monsieur Roger Comeau. Madame Liette Treau de Coeli présidente de la Société Généalogique d'Ottawa-Hull avait bravé le mauvais temps pour être de ce congrès. La Fédération des Sociétés d'Histoire du Québec y avait délégué nulle autre que sa présidente, madame Isabelle Girard. Les Archives Nationales du Québec allaient y être on ne peut mieux représentées par le nouveau conservateur monsieur François Beaudin et son adjoint, monsieur Charles-Eugène Bélanger. Le hasard faisant bien les choses, même les Archives Nationales Françaises y avaient un représentant en la personne de monsieur Himly conservateur des Archives du Bas-Rhin.

C'est dans une ambiance favorable que s'ouvrait officiellement vers dix heures trente, dans le magnifique amphithéâtre de l'édifice "G" ce Congrès des Généalogistes du Québec.

Le président de la Société de Généalogie de Québec, maître Denis Racine dans son mot de bienvenue rappelait brièvement la nécessité pour les généalogistes de se rencontrer et d'échanger sur les sujets de plus en plus importants qui les concernent, tels l'état civil, le code d'éthique des généalogistes, et l'avenir de nos sociétés de généalogie.

Après les mots de bienvenue des présidents des autres Sociétés représentées au congrès dont on trouvera la teneur en ces pages les congressistes se dispersèrent pour le dîner avant de se retrouver à treize heures trente pour le travail en atelier. Quatre ateliers s'offraient aux participants: 1) l'Etat Civil - 2) Les Sociétés de Généalogie (rôle, avenir, problèmes) - 3) Le Code d'Ethique des Généalogistes - 4) Un atelier libre en généalogie.

Les discussions allèrent bon train et le temps passa si vite que c'est avec un peu de retard sur l'horaire que les participants prirent connaissance à l'amphithéâtre des compte rendus des différents ateliers.

Tout le monde se transporta ensuite à l'Hôtel Paul Baillargeon pour le souper-causerie. Monsieur François Beaudin le conférencier invité parla des projets en voie de réalisation aux Archives Nationales dans le cadre du Livre vert. Son exposé fut suivi d'une période de questions un peu houleuse notamment en ce qui a trait à la non accessibilité des cent dernières années de l'état civil.

Les généalogistes ne croient guère à l'argument de la confidentialité pour enlever le droit d'accès à ces documents. La position des généalogistes sur ce sujet fut défendue avec brio par le président de la Société de Généalogie de Québec, qui profita d'ailleurs de cette circonstance pour remettre au Conservateur, à l'attention du Ministre des Affaires Culturelles, un mémoire conjoint des Sociétés de Généalogie en ce qui concerne les différentes politiques des Archives Nationales. Le souper se termina sur cette note chaude, sans doute le présage d'un avenir prometteur pour la généalogie et ses adeptes.

Démarré d'excellente façon, le congrès se poursuivit le lendemain matin par une messe à l'église Notre-Dame-des-Victoires, lieu chargé d'histoire. Les concélébrants de cette Eucharistie furent les Pères Déziel et Paré, ainsi que les abbés Proulx et Gosselin. A onze heures, à la sortie de l'église, des guides attendaient les congressistes pour une visite de la Place Royale. Certains confrères généalogistes ne manquèrent pas de souligner quelques anomalies dans les renseignements donnés aux touristes à l'occasion de ces visites, notamment les erreurs flagrantes sur la plaque apposée à l'intérieur de l'église Notre-Dames-des-Victoires non loin de la réplique du Brésé, navire qui amena jusqu'à Gaspé le sieur de Tracy et les troupes qu'il conduisait à Québec en 1665. Malgré ces petits anicroches et le froid, la visite de Place Royale ne manqua pas d'intéresser vivement tout le monde.

A midi, tous se retrouvaient à la maison Chevalier pour un vin d'honneur gracieusement offert par les Archives Nationales. Les congressistes eurent l'avantage d'y entendre monsieur Himly conservateur des Archives du Bas-Rhin, ainsi que madame Isabelle Girard présidente de la Fédération des Sociétés d'Histoire du Québec. On profita également de cette circonstance pour procéder au lancement officiel de la carte de Gédéon de Catalogne reproduite par monsieur Gérard Gallienne. Monsieur René Bureau fondateur de la Société de Généalogie de Québec adressa également la parole. Le tout fut suivi par excellent buffet froid où tout le monde s'en donna à coeur joie ainsique le faisaient si bien nos ancêtres.

Les libations terminées, tous se retrouvaient à quatorze heures à l'édifice "G" pour l'Assemblée plénière et la Clôture du Congrès. On peut retenir de cette assemblée trois propositions principales:

1) l'opposition massive des généalogistes au projet gouvernemental concernant les cent dernières années de l'état civil,
2) l'assentiment de tous, à la continuation d'assemblées régulières entre des représentants des conseils des diverses Sociétés de Généalogie.
3) l'adoption du code d'éthique des généalogistes.

Le Congrès prenait ainsi officiellement fin sur les mots de remerciements des différents présidents, après que l'assemblée eut observé une minute de recueillement en mémoire du frère Eloi-Gérard Talbot disparu en juin. Mais on ne se quittait pas sans se rappeler les activités du lendemain; recherche libre à la Section de Généalogie des Archives Nationales grâce à la courtoisie de messieurs Auger et Gingras, ainsi que les visites organisées possibles sur la Côte du sud, l'Ile d'Orléans, la côte de Beaupré et la Beauce.

A l'image du Congrès, ces visites furent des réussites extraordinaires et tous regagnèrent leur patelin respectif convaincus de l'excellente santé de la généalogie au Québec et assurés que cette grande famille généalogique formée des diverses Sociétés ne peut que continuer à croître pour le plus grand bien de tous les Québécois.

Michel Langlois

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AUX ARCHIVES NATIONALES RÉDIGÉ CONJOINTEMENT PAR LA SOCIÉTÉ GÉNÉALOGIQUE CANADIENNE-FRANÇAISE, LA SOCIÉTÉ GÉNÉALOGIQUE DES CANTONS DE L'EST, ET LA SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE QUÉBEC.

Les généalogistes et tous ceux qui s'intéressent à la généalogie au Québec sont des gens qui mettent largement en pratique la devise de leur province: "Je me souviens".

C'est précisément parce que des Québécois du siècle passé n'ont pas voulu oublier leurs origines que s'est créé dans notre milieu une tradition généalogique. Poussé par un esprit de travail peu commun, Mgr Cyprien Tanguay a jeté les bases d'un édifice qui ne fait que grandir. Par son "Dictionnaire généalogique des familles canadiennes", il a suscité la curiosité, puis la recherche chez nombre de ses concitoyens. On a vu après lui d'autres chercheurs, publier des recueils de généalogie fort précieux aujourd'hui. Citons les travaux de Mgr C.A. Charbonneau: "Tableau généalogique des mariages du diocèse de Rimouski", ceux des abbés G.A. Dejordy, Chs Beaumont, Michel Forgues qui publièrent tour à tour la "généalogie des principales familles du Richelieu", celle des familles de la côte de Beaupré, de la Beauce et de l'Ile d'Orléans.

Leurs oeuvres de pionniers furent imitées bientôt par d'autres qui les complétèrent merveilleusement. Ainsi on vit paraître les travaux du frère Eloi-Gérard Talbot qui couvrirent les comtés du Charlevoix, Beauce, Dorchester, Frontenac, L'Islet, Montmagny et Bellechasse. La généalogie au Québec grâce à tous ces gens était installée pour demeurer. Le Père Archange Godbout franciscain et généalogiste dans l'âme et dans les faits commença la publication de "Nos ancêtres au XVIIe siècle", et fonda à Montréal la première société de généalogie au Québec, la Société Généalogique Canadienne-Française. Cette dernière avec les années grandit et étendit ses sections jusqu'à Québec, Ottawa-Hull et Trois-Rivières. Québec et Sherbrooke virent à leur tour se créer chez eux des sociétés autonomes: la Société de Généalogie de Québec, et la Société Généalogique des Cantons de l'Est. Cet essort de la généalogie chez nous, est-il besoin de le rappeler, s'est fait uniquement par la bonne volonté et le travail des membres de ces sociétés qui aujourd'hui comptent tout près de 2,000 membres. Mais à tous ces membres officiels des Sociétés de généalogie, on doit joindre au moins 3,000 autres chercheurs en généalogie, qui ensemble constituent 85% de la clientèle des Archives Nationales.

Ces Québécois à la recherche de leur passé contribuent largement à la sauvegarde de notre patrimoine et de notre culture. Malheureusement, ils n'ont pas toujours reçu en tant qu'individus et encore moins en tant que société l'aide et l'appui sur lesquels ils auraient eu droit de compter de la part du Gouvernement du Québec. Dans le passé, à peine les a-t-on consultés dans les diverses politiques qui les concernent, et encore n'était-ce qu'à titre officieux. Malgré tout le travail exécuté par les diverses sociétés de généalogie pour sortir de l'ombre ceux qui ont fait notre pays, le gouvernement n'a pas jugé bon d'aider financièrement ces mêmes sociétés dans leurs publications diverses. Devant cet état de faits, les membres des sociétés de généalogie du Québec ont pensé faire entendre plus officiellement leurs voix par l'intermédiaire du présent mémoire, espérant ainsi être enfin écoutés. Voici donc brièvement les voeux formulés par les Membres des Sociétés de généalogie de Québec, Montréal et Sherbrooke dans le but de restituer à cette science qu'est la généalogie la place qui devrait lui revenir dans la culture québécoise. A cet effet, les Sociétés de généalogie souhaitent vivement:

1) La création prochaine d'un Conseil des Archives où elles seraient représentées officiellement.

2) Que soit continuée et même accélérée la politique de régionalisation des Archives Nationales, et qu'à cette fin, on augmente le personnel et on donne enfin aux Archives Nationales un édifice convenable pour la conservation des richesses de notre passé, que sont les documents anciens.

3) Que l'on termine le plus rapidement possible la publication des greffes des notaires du régime français et pour ce faire que soit versé le budget nécessaire.

4) Qu'on procède dans le plus bref délai à l'indexation des documents judiciaires, tels ceux de la prévôté de Québec.

5) Qu'on s'empresse avant qu'il soit trop tard de photocopier les documents d'Etat civil qui manquent aux Archives Nationales et existent dans les paroisses.

6) Que par un protocole d'entente avec le Ministère de la Justice, les Archives Nationales acquièrent les documents judiciaires antérieurs à 1875.

7) Que les Archives Nationales, en collaboration avec les sociétés de généalogie et d'histoire, afin de promouvoir la connaissance du passé québécois, se chargent de donner des cours d'histoire régionale, de généalogie etc...

8) Que les chercheurs qui en majorité travaillent aux heures d'ouverture des services de généalogie puissent y avoir accès au moins un soir par semaine.

9) Que les registres d'Etat civil en mauvais état soient retranscrits de façon à protéger l'original.

10) Que les sociétés de généalogie reçoivent l'aide financière du Gouvernement du Québec pour leurs publications.

11) Que soient microfilmées au plus tôt tous les greffes des notaires du Régime français, et qu'une copie de ces microfilms soient versée aux différents bureux régionaux des Archives Nationales, pour faciliter aux chercheurs la consultation de ces documents, et en protéger la copie originale.

A) L'ÉTAT CIVIL

Tenu sous la présidence du soussigné, cet atelier traita d'abord des craintes soulevées par les propositions de l'Office de revision du Code civil et des problèmes soulevés par le mauvais état ou même l'existence de certains registres.

Avant d'entreprendre le débat les généalogistes présents à cet atelier purent entendre successivement Me Denis Racine et Mme Marthe F. Beauregard qui leur firent faire un tour d'horizon de la question traitée.

Me Racine fit un bref historique, relatant notamment l'état de conservation et l'accessibilité des registres d'état civil du Québec, les péripéties de l'affaire des microfilms, et les modifications proposées par l'Office de revision du Code civil relativement à l'état civil savoir:

- constitution d'un fichier central de l'état civil grâce à l'ordinateur;
- modifications du contenu des actes de l'état civil;
- introduction du principe de la confidentialité comme corollaire à l'établissement d'un fichier central.

Mme Beauregard, par la suite traita de représentations faites par la S.G.C.F. suite à la publication du rapport sur l'état civil; ces représentations ayant pris la forme de lettres circulaires envoyées par les membres au Ministre de la Justice.

Mme Beauregard exposa également les arguments à développer dont entre autres le fait que les recherches généalogiques sont essentielles à des sciences comme la démographie et la génétique.

Les discussions portèrent d'abord sur le problème de l'accessibilité des registres dans l'avenir.
On a dégagé les points suivants:

- La lutte pour conserver l'accessibilité aux registres doit être poursuivie, le rapport sur l'état civil étant toujours d'actualité.
- Les Sociétés doivent essayer d'influencer l'opinion publique par la publication de nos représentations et de faire pression sur les députés.
- Les Sociétés de généalogie doivent obtenir l'appui du plus grand nombre de groupements culturels possible et nos membres qui sont membres d'une ou plusieurs de ces Sociétés doivent les amener à prendre position en faveur de notre point de vue.

Une autre partie de la discussion a porté sur l'état de conservation des registres de certaines paroisses et des moyens appropiés tels la photocopie et le microfilmage sont suggérés pour sauvegarder ce qui reste de ces registres de même que pour créer des dépôts dans les palais de justice qui ne possèdent pas de registres se trouvant en exemplaire unique dans les paroisses.

Me André Breton

B) RÔLE ET AVENIR DES SOCIÉTÉS DE GENÉALOGIE

Cet atelier qui regroupait une quarantaine de personnes s'intéressa surtout à définir les buts et le rôle des Sociétés de généalogie. Plusieurs recommandations y furent faites que l'on peut résumer en ces termes:

1) Publication d'un bottin contenant l'adresse des membres des Sociétés de généalogie, et les travaux que ces personnes font, de façon à faciliter l'échange de renseignements entre les membres.

2) Fondation d'une Fédération des Sociétés de généalogie.

3) Meilleure accessibilité aux nouveaux membres des Sociétés à la recherche généalogique, par des cours donnant des méthodes de travail et de recherche.

4) Parrainage des nouveaux membres des sociétés.

5) Utilisation de fiches uniformes par toutes les sociétés, pour inscrire baptêmes, mariages et sépultures.

6) Plus grande accessibilité aux locaux des Sociétés de généalogie.

7) Plus de publications de répertoires de mariages par les Sociétés de généalogie.

8) Publication prochaine d'une liste des répertoires de mariages déjà publiés ou compilés.

9) Plus grand souci de la part des Sociétés de généalogie dans l'acceptation de nouveaux membres.

10) Création d'un code d'éthique pour les chercheurs, en généalogie.

Michel Langlois

C) CODE D'ÉTHIQUE DES GÉNÉALOGISTES

Face au problème qu'engendre pour l'ensemble des chercheurs en généalogie l'accroissement de la consultation des différents dépôts d'Archives;

Face au fait que les généalogistes représentent près de 85% de la clientèle de ces dépôts;

Il nous semble opportun que les Sociétés de Généalogie interviennent dès maintenant pour revaloriser le chercheur en généalogie auprès des responsables des dépôts d'Archives.

Il est du devoir des Sociétés de jouer, avec beaucoup de sérieux, leur rôle éducatif auprès des chercheurs et ce, en plus de leur rôle didactique.

Les participants à l'atelier ont manifesté le désir de voir les Sociétés de généalogie poser des gestes concrets afin de prévenir les restrictions qui risquent, à court terme, d'être imposées aux chercheurs en généalogie.

EN CONSEQUENCE, L'ATELIER TIENT A PRESENTER LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES A L'ASSEMBLEE PLENIERE:

1) Nous proposons que toutes les Sociétés de généalogie adoptent un code d'éthique unique qui ne se veut ni restrictif, ni coercitif envers les membres des dites Sociétés, quel que soit l'état de leurs travaux ou de leurs qualifications en tant que chercheurs;

2) Nous proposons l'adoption du code d'éthique joint aux présentes;

3) Nous proposons que les Sociétés de généalogie se réservent chacune le droit de faire signer le présent code à ses membres au moment qui lui semblera le plus opportun;

4) Nous proposons que pour pallier au risque de restrictions imposées aux chercheurs dans les dépôts d'Archives, les Sociétés de généalogie interviennent dans ce problème en accréditant auprès des responsables des dépôts d'Archives, les membres dont elles reconnaîtront les qualifications;

5) Pour assurer une certaine valeur et uniformité à cette accréditation, nous proposons qu'une structure coiffant les Sociétés soit établie à cet effet pour définir la formule d'accréditation, ses modes d'application et son application.

(S) Clément Plante

(S) Jean Bergeron

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE TENUE LE 10 OCTOBRE 1976, à 14:00 h.

A L'OCCASION DU CONGRÈS DES GÉNÉALOGISTES

Présents à cette assemblée: près de 125 généalogistes venus participer au congrès marquant le 15e anniversaire de la Société de Généalogie de Québec.

Me Denis Racine président de la Société de Généalogie de Québec préside l'assemblée et Me André Breton, secrétaire de la même Société agit comme secrétaire.

M. Jean Bergeron vint donner lecture des résolutions proposées au Comité du Code d'éthique.

Sur proposition de M. Léo Bélanger, appuyé par M. Adrien Gagnon, il est d'abord unanimement résolu de recommander aux Sociétés de généalogie de se doter d'un code d'éthique.

Sur proposition de M. Léo Bélanger, appuyé par M. Adrien Gagnon, il est résolu à l'unanimité, le vote ayant été demandé par M. Henri Bergevin, que le Code d'éthique soit adopté tel que proposé par l'atelier.

Il est également résolu à l'unanimité sur proposition de M. Faribeault, appuyé par Mme Hélène Beaudoin que les Sociétés de généalogie se réservent le droit de faire signer le code de la manière et au moment qu'elles jugeront opportun.

Il est ensuite résolu à la majorité, 4 personnes s'étant opposées et 6 autres s'étant abstenues, qu'advenant le cas où des restrictions seraient apportées à la consultation des registres de l'état civil, les Sociétés interviennent pour accréditer certains de leurs membres pour fins de recherche dans les dépôts d'archives, le tout tel que proposé par l'abbé Dominique Gosselin appuyé par M. Honoré Rizzoli.

M. Michel Fragasso fait ensuite rapport des recommandations de l'atelier libre.

M. Pierre Scallen, appuyé par Mme Kathleen de Varennes propose qu'il soit recommandé aux Sociétés que chaque membre dépose sa lignée directe ainsi qu'une petite histoire de sa famille.

Avant l'adoption de cette proposition, un amendement est soumis à l'attention de l'assemblée, sur proposition dûment appuyée, à l'effet de remplacer, dans la proposition principale les mots "sa lignée directe ainsi qu'une petite histoire de sa famille" par "tous les résultats de recherche.

Le vote étant demandé, l'amendement est rejeté , une seule personne étant pour.

La proposition principale fut adoptée à la majorité, 8 personnes étant contre et 11 autres s'étant abstenues de voter.

Sur proposition de M. Régis Corbin, appuyé par Mme Marthe Beauregard, il est également résolu à la majorité, une personne s'étant abstenue de voter, qu'il soit recommandé aux autorités concernées, d'ouvrir les Archives Nationales aux public le soir et les samedis.

Sur proposition de Mme Paul Tardif, appuyée par M.Charles Hamilton, il est résolu à la majorité, 6 personnes s'étant abstenues de voter, qu'il soit recommandé que des cours de généalogie par correspondance soient donnés et que de la documentation soit réunie afin de constituer un guide généalogique.

Sur proposition de M. Dominique Gosselin, appuyé par M. C. Legault, il est résolu de recommander aux Sociétés:

1) qu'à la suite du congrès, dans le but de sauvegarder l'accessibilité et même l'intégirté de cette importante partie de notre patrimoine national qu'est l'état civil, les Sociétés maintiennent leur opposition à l'introduction du principe de la confidentialité des Archives de l'état civil et d'une restriction de cent ans à leur consultation, de même qu'au changement du contenu des actes de l'état civil, selon les propositions faites par l'Office de Revision du Code Civil, dans son rapport sur l'état civil.

2) que cette position soit rendue publique de concert par les différentes Sociétés de généalogie ainsi que par les autres sociétés de chercheurs(histoire, démographie, médecine, génétique et autres)

Il est également unanimement résolu sur porposition de Mme Cora Houdet appuyée par M. A. Gagnon de recommander au Ministère de la Justice du Québec ainsi qu'aux Archives Nationales du Québec de microfilmer ou photocopier les registres d'état civil du Québec à commencer par ceux qui n'existent qu'en exemplaire unique ou qui sont en voie de détérioration, et que des exemplaires de tels microfilms ou photocopies soient mis à la disposition des chercheurs.

Sur proposition du Dr Faribeault, appuyé par Mlle Rose Vallée, il est résolu à l'unanimité de mandater Me Denis Racine pour exposer les arguments des généalogistes relativement aux modifications proposées concernant l'état civil, et de présenter un texte écrit aux Ministères de la Justice et des Affaires Culturelles ainsi qu'aux média d'information.

Sur proposition de Mme Kathleen de Varennes appuyée par M. Raymond Gingras il est unanimement résolu de recommander aux Sociétés qu'elles publient un bottin de leurs membres et de leurs travaux en cours.

Il est également proposé par M. Honoré Rizzoli, appuyé par M. Charles Hamilton qu'il soit créé une fédération des sociétés de généalogie.

Il est toutefois résolu à l'uninimité sur proposition de Mme Marthe Beauregard appuyée par Mme Yvonne Tardif qu'au lieu de former une fédération, il soit recommandé qu'il y ait des rencontres régulières et suivies de représentants des conseils d'administration des diverses Sociétés.

Et l'assemblée est levée à 17:00 h.

Me André Breton

CODE D'ÉTHIQUE DU GÉNÉALOGISTE

Tout généalogiste qui signe le présent Code d'Ethique s'engage à en respecter les normes ci-après définies:

1) Tout généalogiste doit respecter les livres, registres ou tout autre document qu'il est appelé à consulter au cours de ses recherches. A cette fin, il ne doit ni les subtiliser, ni les mutiler ou les abîmer. De plus, il ne doit pas les crayonner ou les annoter même s'il est convaincu qu'ils sont erronés.

2) Tout généalogiste doit se plier aux normes et règlements établis par les divers dépôts d'archives ou bibliothèques. Cela n'empêche pas le généalogiste de formuler ses doléances à l'autorité compétente afin d'améliorer le service ou la collaboration et les relations entre les bibliothécaires, les archivistes et les généalogistes.

3) Le généalogiste doit en tout temps respecter la propriété intellectuelle des documents avec lesquels il est appelé à travailler

a) en ne s'appropriant pas le travail d'un autre en tout ou en partie sans sa permission;

b) en citant les sources qu'il a consultées pour l'élaboration de son travail.

4) Le généalogiste se doit d'être suffisamment impartial et honnête pour ne pas sciemment déformer, camoufler ou exagérer les informations qu'il a recueillies, tout en faisant preuve de discrétion dans la diffusion et la publication d'informations qui pourraient causer un préjudice à un tiers, dans les divers documents qu'il a consultés; cela sans préjudice au droit qu'il a de les critiquer ou même de les contredire au moyen d'autres sources.

5) Le généalogiste se doit d'entretenir une bonne collaboration avec les autres généalogistes et les diverses société de généalogie afin d'éviter toute duplication inutile de travaux.

6) Le généalogiste, de pair avec les recherches pour son profit personnel, doit s'efforcer de s'attaquer à des travaux de nature générale qui feront progresser la généalogie ou les sciences connexes.

7) Tout généalogiste qui a terminé une étude qui fait avancer la science généalogique doit:

- s'efforcer de la publier ou de la faire publier; ou
- en déposer une copie à la bibliothèque d'au moins une société dont il est membre.

8) Tout généalogiste qui s'engage à travailler pour quelqu'un d'autre, moyennant rénumération ou autres considérations, doit:

a) définir à l'avance le montant approximatif de la contrepartie qu'il a l'intention d'exiger;

b) bien souligner à cette personne les difficultés que peut représenter un tel travail;

c) lui indiquer clairement toutes les lacunes que comporte le travail qu'il a effectué lors de la présentation de son rapport de recherche;

d) présenter les faits de façon la plus objective possible en indiquant clairement à cette personne s'il existe d'autres sources qui, au meilleur de sa connaissance, pourraient venir confirmer ou infirmer les conclusions de ce travail;

9) Tout généalogiste qui s'engage à respecter le présent code d'éthique, engage du même coup l'honneur de sa société. En conséquence, il reconnait à celle-ci le droit de lui imposer une sanction suite à tout manquement de sa part.

ÉTAT CIVIL ET CONFIDENTIALITÉ

L'état civil d'une personne est constitué principalement des faits suivants: la naissance, le mariage et le décès.

Depuis le XVIe siècle pour des raisons matérielles telles que: héritages, partages, etc, les civilisations occidentales se sont efforcées de conserver ces faits par écrit de manière officielle dans des actes de l'état civil. Le Québec ne fait pas exception à cette règle.

En effet, nos religieux ont été chargés de rédiger les registres d'état civil depuis 1621. Ces registres ont été conservés jalousement et sont d'une valeur inestimable. Vous avez probablement entendu parler de ce bon curé de l'Ile d'Orléans qui enterra ses registres pour les sauver des bombardements des Anglais lors de la Guerre de sept ans.

Notre état civil fait partie de notre patrimoine national; vouloir en aliéner une partie est un crime contre la nation. D'ailleurs rappelons-le, le Québec est le seul pays à avoir conservé la majeure partie de son état civil depuis le XVIIe siècle et ce dans un état satisfaisant.

Ce qui frappe d'abord au Québec, ce n'est pas seulement la longue tradition de confection de ces registres mais la liberté de consultation. Les traditions familiales québécoises ont toujours considéré que les événements marquants comme le baptême, le mariage et la sépulture étaient l'occasion de rassemblement et leur diffusion publique se fait au prône, à la radio et dans les journaux. En ces occasions, se tenaient des réunions de famille, comblées de joie ou affectées par la tristesse, auxquelles se joignaient les parents et les amis. Ces réunions étaient des manifestations collectives qui soulignaient la survenance d'un des trois événements mentionnés plus haut. De tout cela, une chose ressort: depuis toujours ces gestes sont publics et, à moins de modifier profondément le caractère des Québécois, ils le resteront. D'où, nous pouvons dire que leur constatation, dans des registres de l'état civil, est également publique.

Pourquoi des gestes, qui ont été publics pendant 300 ans, deviendraient-ils hautement confidentiels en 1977? Pourquoi cette rupture entre la pratique publique de ces gestes et leur constatation hautement confidentielle?

Certes, ces faits font partie de la vie privée d'une personne. Mais l'homme vit en société et certains actes de la vie privée entrent dans le domaine public. Evidemment, la vie privée mérite d'être protégée. Agir autrement permettrait à certains individus et même à l'Etat d'espionner nos conversations téléphoniques, nos comptes de banque, notre situation financière et ainsi les rendre publics au moment qu'il juge opportun.

Cependant, la société moderne ne pourrait fonctionner, si du jour au lendemain, nous abolissions les fiches de crédit dans le cas des banques et institutions financières, ou les fichiers de renseignements médicaux dans le cas de compagnies d'assurance-vie. Il faut donc trouver un juste milieu, et c'est pourquoi l'Etat devra sous peu se pencher sur des législations en ce domaine.

Proposer des moyens termes comme le droit de connaître le contenu de ces fiches portant sur soi-même, protège peut-être quelque peu la vie privée. Malgré cela, ces fichiers demeurent par leur existence même une atteinte à la vie privée. C'est pourquoi nous pensions que certains actes de la vie privée, deviennent par la force des choses, publics. A l'heure actuelle, et dans l'avenir, malgré les législations proposées, nous pouvons obtenir aisément,à propos dè notre voisin par exemple, outre des renseignements sur son contrat de mariage et sur l'achat et le financement de sa propriété, un rapport de crédit détaillé ainsi que son état de santé depuis sa tendre enfance. Ces informations normalement font partie de la vie privée à un niveau bien plus important que la constatation de la naissance, du mariage ou du décès.

Les rapports numéros 23, concernant l'état civil, et 25, concernant la vie privée, de l'Office de Revision du Code Civil, indiquent que la libre consultation des registres de l'état civil, constitue une grave atteinte à la vie privée. Or nulle part, on nous expose les raisons motivant cette conclusion. Nulle part, on n'expose les dangers que court l'individu à cause de cette libre consultation.

L'obtention d'un mauvais rapport de crédit ou d'un rapport médical défavorable peut causer un préjudice beaucoup plus grand que la connaissance par les tiers de la naissance, du mariage, du décès d'une personne.

Certes, une certaine confidentialité doit exister dans l'état civil. Ainsi, tel est le cas de l'adoption. Cependant, avec la laïcisation de notre société et les réformes adoptées concernant l'abolition de la mention de légitimité et celles proposées de constater la naissance, au lieu du baptême et le décès, au lieu de la sépulture, les exigences de la confidentialité en matière d'état civil sont amplement respectées. Toute notre interrogation se résume à la différence proposée par l'O.R.C.C. entre le certificat et les actes d'état civil. Nous considérons que dans ce dernier cas, les mentions supplémentaires non-requises par le certificat, n'ont absolument rien de confidentiel. Quel préjudice peut subir un individu de la connaissance par les tiers du nom de ses parents par exemple?

On nous rétorquera que l'usage que l'on peut faire de l'état civil pourrait causer un tort considérable à un individu. D'une part, il ne faut pas oublier que chaque justiciable conserve, dans tous les cas, ses recours en dommages et intérêts contre un usage abusif voire malhonnête de ces informations qui, rappelons-le, sont certainement moins dommageables qu'un rapport de crédit défavorable. De plus, même si tout l'état civil devenait entièrement confidentiel, comme c'est le cas en France, cela n'empêche absolument pas l'obtention de ces informations par la consultation du contrat de mariage par exemple, ou du registre religieux, ou encore par des enquêtes un peu plus approfondies, quand ce n'est pas par l'individu concerné lui-même. Alors quel problème règle-t-on par ces restrictions?

Nous devons donc en venir à la conclusion que les raisons motivant les restrictions proposées à l'état civil sont absolument farfelues ou encore tiennent plus à la protection de certains intérêts privés qu'à celui de l'intérêt public.

Enfin, il ne faut pas oublier que le peuple québécois constitue une originalité en Amérique du Nord. C'est un peuple qui est constamment à la recherche de son identité et de ses racines les plus profondes. Fermer l'état civil signifie que ce peuple ne pourra plus se rattacher à ses aïeux qui ont fièrement bâti notre nation. Ce serait même les renier. Aucun Québécois digne de ce nom ne devrait avoir de telles ambitions!

HISTORIQUE DE LA SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE QUÉBEC

1971-1976 (1)

Depuis notre congrès des 9 et 10 octobre 1971, bien des événements ont marqué la vie de notre Société. Par ce texte, nous avons voulu, pour le bénéfice de nos successeurs, en rappeler les plus marquants. Pour ce faire, nous avons préféré vous les présenter par ordre chronologique plutôt que dans un texte suivi. La compréhension en sera ainsi facilitée, de même que la recherche pour en obtenir la référence exacte.

Parmi toutes les administrations qui se sont succédées, nous retrouvons une homogénéité dans la ligne d'action. En effet, de tout temps, la Société a eu une politique d'ouverture vis-à-vis le public et elle fut à la recherche constante de nouveaux moyens de développement et de vulgarisation de la généalogie.

C'est donc le rappel de ces moments exaltants que nous vous présentons.

10 ième Exécutif (1971-1972)

Ce 10ième Exécutif avait été élu le 15 juin 1971 et comprenait:

Roland J. Auger	Président
Fr. Dominique Campagna	Vice-président
Claude Roberge	Secrétaire
Roland Giasson	Trésorier
Cora F. Houdet	Publiciste
Raymond Gingras	Conseiller
Denis Racine	Conseiller

Outre le magnifique congrès de 1971, cet exécutif compte parmi ses réalisations l'obtention d'une subvention de $15,000.00 du Gouvernement du Canada par le billet du programme d'initiative locale. Ces montants d'argent furent consacrés à la compilation et à la publication éventuelles des mariages de 5 paroisses de Québec et de Trois-Rivières, sous la direction de notre secrétaire, M.Claude Roberge.

11ième Exécutif (1972-1973)

L'assemblée du 20 juin 1973, à laquelle assistaient 35 personnes, élut un Conseil restreint avec les 6 candidats sur les rangs:

Roland J. Auger	Président
Fr. Dominique Campagna	Vice-président
Claude Roberge	Secrétaire
Denis Racine	Trésorier
Cora F. Houdet	Publiciste
Raymond Gingras	Conseiller

(1) L'histoire des 10 premières années d'existence de la Société a été publiée sous la plume de M. G.-Robert Tessier en 1973 dans le Cahier Spécial "E".

Conformément au voeu de l'assemblée, le Conseil désigna Mme Ester Oss pour combler le poste de conseiller vacant. Ce Conseil adopta le principe de tenir une réunion mensuelle à date fixe, principe qui a toujours été respecté depuis, ainsi qu'une cotisation spéciale pour les membres ayant un statut d'étudiants.

De plus, la Société fit la publication du répertoire des mariages de St-Charles de Limoilou (no 29) ainsi que des Cahiers Spéciaux "C" et "D".

Les nombreux conférenciers invités à l'occasion des réunions mensuelles furent: MM. Marc-André Bédard - Jean-Guy Sauvageau - Raymond Gingras - Dame Cora F. Houdet - Albert D'Amours - Mme Georges Dessaint-de St-Pierre - M.André Tremblay - Dr. Paul Genest - Paul Traversier - Denis Racine - André Breton - Clément Plante - Jacques Lacombe - Raynald Blouin.

12ième Exécutif (1973-1974)

Gérard E. Provencher	Président
Raymond Gingras	Vice-président
Mme Cora Houdet	Secrétaire
Denis Racine	Trésorier
André Breton	Publiciste
Mme Ester Oss	Conseillère
Jos-Eugène Ouellet	Conseiller

Cette assemblée procéda également à l'adoption d'un amendement aux Règlements Généraux, créa une nouvelle catégorie de membres dits membres gouverneurs, qui est constituée des anciens présidents de notre Société. Ces derniers ont le privilège d'être convoqués et d'assister aux réunions du Conseil et d'en recevoir les procès-verbaux, mais le tout sans droit de vote.

Le Conseil s'est mis aussitôt à l'ouvrage et fait publier les répertoires de mariages des paroisses du Cap-de-la-Madeleine (no 30) et St-Philippe des Trois-Rivières (no 31) ainsi que le Cahier Spécial "E". De plus, des projets furent mis de l'avant pour publier un bulletin mensuel, changer le nom de la Société et réimprimer des contributions épuisées.

Durant cette année, les causeries furent prononcées par MM. Roland J. Auger - Benoît Pontbriand - Rosaire St-Pierre - Dominique Campagna - Raymond Gingras - Robert-Edmond Gingras - Raymond Gariépy - Joseph-Eugène Ouellet - Philippe Brisson - le frère Armand Poirier -.

13ième Exécutif (1974-1975)

Lors de l'assemblée générale du 13 juin 1974, les 41 membres présents procédèrent d'abord à l'adoption du nouveau nom de notre organisme: "La Société de Généalogie de Québec". Ensuite, on fit l'élection du nouveau Conseil parmi les huit (8) candidats. Les élus furent:

Gérard E. Provencher	Président
Denis Racine	Vice-président
Cora F. Houdet	Secrétaire
Simon Hamel	Trésorier

André Breton	Publiciste
Raymond Gingras	Conseiller
Mme Ester Oss	Conseillère

Pendant l'été, le Conseil forma un Comité des Publications qui, sous l'habile direction de Mme Ester Oss, se mit en branle et publia en septembre le premier numéro de notre revue: "L'Ancêtre", alors modestement composée de 16 pages. Cependant l'idée fut un siccès et le volume I aura au total 368 pages.

De plus, le Conseil adopta le nouveau sigle de la Société composé d'un arbre aux multiples branches, symbolisant la généalogie. Puis, la Société procéda à la publication du répertoire de mariages de "Notre-Dame d'Eastview, de la base militaire de Finter et de St-Joseph d'Orléans" (no 32), ainsi que du Cahier Spécial "F" sur Julien Fortin, premier Fortin d'Amérique, oeuvre de notre Secrétaire, Mme Cora Houdet. Enfin, le Conseil prit position à l'égard du rapport de l'Office de Revision du Code Civil concernant le projet de l'état civil en mentionnant son opposition face à l'interdiction d'accès aux généalogistes de ces précieux documents.

Les réunions furent agréablement remplies par les conférences de: Mme Kathleen de Varennes - Mme Cora Houdet - Dr Yvon Globensky - Michel Langlois - Denis Racine - Abbé Benoît Fortier - Raymond Gingras - Abbé Georges-Henri Cournoyer - Soeur Mariana O'Gallagher - Lorenzo Pouliot - .

Durant l'année 1974, la Société compta 262 membres actifs dont 84 nouveaux membres. Alors qu'au 31 décembre 1974, nous avions un déficit de $553.53, nous avions un surplus accumulé de $1,121.10, le 31 décembre 1975.

14ième Exécutif (1975-1976)

Cinquante-quatre (54) membres étaient présents lors de l'assemblée générale du 18 juin 1975, qui fit l'élection parmi les dix (10) candidats du Conseil suivant:

Denis Racine	Président
Cora F. Houdet	Vice-présidente
André Breton	Secrétaire
Simon Hamel	Trésorier
Michel Fragasso	Publiciste
Michel Langlois	Conseiller
Georges Bérubé	Conseiller

Le nouveau président annonce l'obtention de notre local situé au: 537, Boul. Charest Est, tandis que notre bibliothèque y sera transférée durant la période d'été. D'autre part, M. Gaston Brosseau est nommé président du Comité des Publications et M. Gérard Gallienne, remplacé plus tard par notre Secrétaire, est bibliothécaire.

Le Conseil se met à la tâche et organise en octobre et novembre une série de cours de généalogie qui ont attiré plus de quatre-vingt (80) participants. De plus, la Société publie en septembre, le répertoire des mariages de Beaumont (no 33) par M. Rosaire St-Pierre tandis que nous obtenions du Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports, une subvention de $6,000. permettant la publication des cartes de Québec et Montréal préparées par Monsieur Gérard Gallienne.

Enfin, une délégation du Conseil se rend le 21 février à Sherbrooke et le 12 juin à Montréal, pour rencontrer des représentants des Sociétés Généalogiques des Cantons de l'Est et Canadiennes françaises. Plusieurs projets sont discutés et notamment l'organisation d'un congrès à Québec en octobre 1976.

Le 20 mai 1976, nous apprenons le décès du Frère Eloi-Gérard Talbot. Les généalogistes perdent en lui un maître à penser et un infatiguable chercheur.

En 1976, la Société compte 327 membres, y incluant 117 nouvelles adhésions.

Les conférenciers suivants surent intéresser leur auditoire lors de nos réunions: Madame Louise Minh, MM. Michel Langlois - André Breton - Clément Plante - Michel Fragasso - Roland-J. Auger - Gaston Brosseau - G.-Robert Tessier - Gilles Héon - fr. André Dussault - Pierre-Paul Turgeon -

15ième Exécutif (1976-1977)

Les trente-quatre (34) membres présents à l'assemblée générale du 16 juin 1976, après l'adoption des rapports d'usage, firent l'élection d'un nouveau Conseil composé de:

Denis Racine	Président
Cora F. Houdet	Vice-présidente
André Breton	Secrétaire
Simon Hamel	Trésorier
Michel Fragasso	Publiciste
Michel Langlois	Conseiller
Mme Françoise Doddridge	

L'assemblée procéda également à l'adoption des nouveaux règlements de notre Société (voir L'Ancêtre - septembre 1976 - volume III, no 1)

Aussitôt le Conseil procède à la nomination de M. Gaston Brosseau et Mme Françoise Doddridge comme président du Comité des Publications et bibliothécaire.

Puis les 9, 10 et 11 octobre 1976, se réunirent à Québec quelques 140 généalogistes venus de partout pour souligner le quinzième anniversaire de notre Société. On retrouvera ailleurs dans cette brochure le texte des événements de ce congrès qui fut, à plus d'un point-de-vue, un grand succès.

A cette occasion, le Conseil procéda au lancement de la carte de la région de Québec par Gédéon de Catalogne en 1709 et de l'Ile d'Orléans par Villeneuve en 1689, habilement redessinée par M. Gérard Gallienne.

La Société a l'intention de publier en 1977 les répertoires de mariages de St-Sauveur de Québec (no 34) et St-Sylvère de Nicolet (no 35), compilé par L.M. Dubois, le Cahier Spécial "G" sur les Taillon dits Michel, oeuvre de Mme Esther Oss, ainsi que la carte de la région de Montréal en 1702, redessinée par M. Gérard Gallienne. Durant l'année 1976, notre Société reçut l'adhésion de 432 membres.

CONCLUSION: Beaucoup d'activités ont eu lieu entre 1971 et 1976. L'augmentation du nombre de nos membres de 151 en 1971 à 432 en 1976 témoigne de l'intérêt grandissant de la population pour la science généalogique.

Cependant, il reste énormément à faire. Durant ces quinze ans, les généalogistes publièrent la majeure partie des mariages du Québec. Il s'agit pour l'avenir d'orienter nos efforts vers d'autres sommets. Ainsi, les recensements et les greffes de notaires méritent toute notre attention. Dans cet avenir, que nous envisageons avec optimisme, les Sociétés de généalogie seront appelées à jouer un plus grand rôle en tant qu'agents de développement et d'interlocuteurs vis-à-vis les autorités.

Malgré cela, ce chemin vers les années futures n'est pas sans être couvert d'embûches. Ainsi, il faudra notamment trouver une solution au problème créé par le rapport de l'Office de Revision du Code Civil concernant l'état civil. Nous devrons de plus nous adapter avec souplesse aux nouvelles structures, telles la commission des archives proposée par le Livre Vert du Ministère des Affaires Culturelles et modifier notre organisation pour pouvoir affronter les impératifs résultant de l'augmentation sans cesse croissante du nombre de nos membres.

Tels sont les défis en perspective. En conséquence, sans oublier l'oeuvre de nos prédécesseurs, il faut relever la tête pour y faire face afin que notre Société soit encore plus grande et plus forte.

LISTE DES INSCRIPTIONS ET PARTICIPANTS AU CONGRÈS

ALLARD, fr. Roméo, Desbiens Lac St-Jean
AUGER, Réginald Parisville Lotbinière
AUGER, Rolland-J. 1180 Berthelot, Québec
BADEAU, Gérard 255 Carré St-Louis Montréal
BARIL, Mme Viateur, 987 Ste-Hélène Longueuil
BEAUDOIN, Edward F. 40 Boody St. Brunswick, Maine
BEAUDOIN, Mlle Hélène, 787 5e Avenue Verdun
BEAUDOIN, Marc 3838 St-Hubert Montréal
BEAUREGARD, Mme Marthe 741 Stuart Montréal
BELANGER, Léonidas C.P. 64 Chicoutimi
BELANGER, Louis-Philippe 290 de la Corniche St-Nicolas
BERGERON, Jean et Madame 4144 56e Rue Montréal
BERGEVIN, Henri et Mme Solange 9468 Bretonvilliers,Montréal
BERUBE, Georges 3056 Lechasseur, Ste-Foy
BERUBE, Al. 2059 St-André, Montréal
BINETTE, J.-Gérard et Madame 4443 Boyer Montréal
BOISCLAIR, Gabrielle 35 ave Prévost, app.405 Hull
BOISCLAIR, Mlle Julia 1689 boul. Cardinal-Villeneuve, Québec
BROSSEAU, Gaston 1151 Forget, Sillery
BROSSEAU, Mle Lise et Mme Martha 11,610 Tanguay Montréal
BUREAU, René 1145 Bourgainville, Québec
CAMPAGNA, fr.Dominique, Paville André Coindre Cap-Rouge
CARRIER, Robert 235 Sapinière Dorion Ouest, app.203 Québec
CHARTRAND, René 113 43e Avenue St-Eustache, Deux-Montagnes
CLOUTIER, Denis 370 Notre-Dame Granby
CLOUTIER, Mme Jeannine 51 Parc Vimy Beauport
COMEAU, Roger Archives Publiques du Canada, Ottawa
CORBIN, Régis 130 43e Avenue St-Eustache
CORRIVEAU, Maurice 76 Hébert Windsor
COTE, Jean-René et Mme Suzanne 111 Gilles Bolvin, Boucherville
DAIGNEAU, Mlle Jeanne 360 5e Avenue sud, Sherbrooke
DEGUIRE, Charles 1560 Fillion, Ville St-Laurent
DELISLE, Roch 831 Lévis, Québec
DESROSIERS, Joseph 1400 boul. St-Laurent Montréal
DeVARENNES, Rosario et Mme Kathleen Mennie 3140 de Galais, Ste-Foy
DEZIEL, père Julien 2010 ouest Dorchester, Montréal
DODDRIDGE, Mme Françoise 581 Châteauguay app 1 Québec
EMOND, Michel 385 Bouffard, Québec
FARIBEAULT, Claude 1814 est St-Joseph app.2 Montréal
FAUCHER, Albert 67 des Bouleaux Ouest, Québec
FORGET, André 5040 St-Félix Cap-Rouge
FORTIN, fr. Armand Maison Rivat Cap-Rouge
FORTIN, Jacques 254 ouest Crémazie app.3 Québec
FORTIN, Mlle Jeanne 58 Fraser, Lévis
FORTIN, Mme Napoléon L'Islet-sur-mer
FORTIN, Simon Avenue de Gaspé est, St-Jean-Port-Joli
FRAGASSO, Michel et Madame 289 des Pins Loretteville
GAGNE, fr. Eugène Desbiens, Lac St-Jean
GAGNON, Adrien 1050 Fédéral app.6 Sherbrooke
GAGNON, Mlle Lucille 435 Chemin Ste-Foy app.901 Québec

GALLIENNE, Gérard 2386 Marie-Victorin Sillery
GAULIN, Guy 380 de Chartres, app.4 Ville de Laval
GAULIN, René 60 Pleasant Blvd, app.2 Toronto
GENEST, Marcel-A. 51 St-Jacques Montmagny
GINGRAS, Raymond 1180 Berthelot, Québec
GIRARD, Mme Isabelle 1330 Elisabeth Ville St-Laurent
GOSSELIN, p. Dominique, Foyer Thérèse Martin, Rivière-Ouelle
GREGOIRE, DeSerre Mme Françoise 4267 Old Orchard, app.9 Montréal
GRENON, sr Alice 2355 Letourneux, Montréal
GUILLOT, Daniel 499 9e Rue, Québec
HAMEL, Simon et Madame 694 Routhier, Ste-Foy
HAMILTON, Charles 12 d'Aubigny, Lévis
HOUDET, Mme Cora 1004 Mont St-Denis Sillery
KLEIN, Mme Lucille 1425 Jules Poitras app.213 Montréal
LACROIX, Noël et Mme Germaine 1226 Craig, Sherbrooke
LAHAIE, Guillaume 383 Notre-Dame de Fatima Ville de Laval
LAMBERT, Raymond 90 Rioux, Sherbrooke
LANDRY, Mlle Réjeanne 471 Côté, Ottawa
LANGLOIS, Michel et Mme Réjeanne 91 Xavier-Giroux, Beauport
LAPLANTE, Raymond et Mme Julienne 1180 Berthelot, Québec
LAPLANTE, Mlle Lucie 138 Vachon Courville
LAPOINTE, Georges 1601 est boul. Gouin, Montréal
LAROCHE, Mme Madone (Paquet) 4 de Chantal, Pont-Rouge
LEGAULT, Conrad 330 est Mozart app. 55 Montréal
LEMIEUX, p. Wilfrid 5750 boul. Rosemont Montréal
LEMIRE, fr. Gérald 35 des Cèdres C.P. 638 Rivière-du-Loup
LESSARD, Rodolphe 3240 Edouard Montpetit app.15 Montréal
LIMOGES, José et Mme Jacqueline 158 Deslauriers Ste-Rose Ville de Laval
MacDONALD, Mlle M.-J. 1588 ouest St-Cyrille app.712 Québec
MERCURE, Camille 9509 boul. Gouin ouest, Pierrefonds
MICHAUD M. et Mme Dora 253 St-François, Edmunston, N.B.
MOISAN, Mme Ernest 50 ouest St-Cyrille, Québec
MONTPETIT, Tancrède et Mme Marielle 1650 Maisonneuve, Duvernay
OSS, Mme Esther 1278 Lemoine Sillery
OUELLET, Léopold 215 d'Aiguillon, Québec
OUIMET, Yves et Mme Denise 68 Sauriol app. 5 Ville de Laval
PAQUET, Mlle Monique et Mme Thérèse (Roy) 3320 boul. Hawey, Beauport
PELLERIN, Claude et Mme Laure (Gauthier) 20 Laval Ville de Laval
PLANTE, Clément 6293 Place de Pigneröllles, Anjou
PONTBRIAND, Benoît 2390 Marie-Victorin Sillery
POULIOT, Lorenzo 990 Cardinal-Rouleau app.4 Québec
PROULX, p. Armand C.P. 636 Villa St-Jean, LaPocatière
PROVENCHER, Gérard E. 934 Dosquet, Ste-Foy
RIZZOLI, Honoré 3453 Jeanne-Mance Montréal
ROSS, J.-O. Eddy 615 St-Réal, Québec
ST-ONGE, Jean-Jacques 671 Routhier Ste-Foy
STE-MARIE, Gaston 3147 Wellington Verdun
SCALLEN, Pierre 1180 Berthelot, Québec
TARDIF, Paul et Madame 8774 St-Hubert, Montréal
TESSIER, G.-Robert 2897 de Courcelles Ste-Foy
THERRIEN, Onil 505 de la Savane St-Paul l'Ermite
THIBAULT, Louis et Mme Denise (Paquin) 10805 Christophe Colomb Montréal
THIVIERGE, Gérard 1041 Kingston, Sherbrooke
TOUSIGNANT, Louis 849 des Bouleaux Trois-Rivières
TRAVERSY, Paul 6219 St-Vallier app.20 Montréal
TURCOTTE, Eugène 215 est de Castelneau Montréal
VALLEE, Mme Paule 1252 Rousseau Sillery
VALOIS, Jean 5706 Laurendeau Montréal
VILLENEUVE, Mme Lise 8 boul. St-Joseph Charlesbourg ouest

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE MENSUELLE DU 19 JANVIER 1977

par André Breton

C'est devant un auditoire composé de 79 personnes que Me Denis Racine ouvrit cette première assemblée de l'année 1977.

Me Racine annonça les nouveaux répertoires et les dons à la bibliothèque et expliqua les difficultés que nous rencontrons actuellement avec l'impression de l'Ancêtre. Il souligna la présence de madame Monique Duval, journaliste au Soleil dont l'article sur le Dictionnaire des familles de l'Anjou venait d'être publié dans l'édition du jour.

Puis notre président présenta le conférencier, le père Clément Cormier, c.s.c. Ce dernier fut successivement recteur de l'Université St-Joseph, devenue Université de Moncton, de 1948 à 1967, Co-fondateur du Centre d'études acadiennes de la même université de 1967 à 1969. Directeur de ce Centre de 1967 à 1974 et Chancelier de l'Université de Moncton depuis 1974.

Notre conférencier fit le récit des événements expliquant la faible progression du peuplement acadien qui servait de bouclier à la colonisation québécoise, ce qui devait aboutir à la conquête définitive de l'Acadie en 1713 et à la dispersion en 1755.

Il sut de plus nous faire saisir le défi que présente la généalogie en Acadie, où le manque de nombreux registres est compensé en partie par l'abondance de recensements nominaux.

Bien que notre conférencier se soit humblement présenté à l'auditoire comme "un amateur en généalogie parlant à une assemblée d'experts", nous avons été à même de constater l'ampleur de son expérience. Il sut également éveiller notre intérêt par les nombreuses anecdotes accumulées au hasard de ses rencontres.

Au cours de ses recherches, il constata que la descendance acadienne est issue d'un nombre restreint d'ancêtres qui ont essaimé dans l'Amérique du Nord et de nombreux pays à la dispersion. Monsieur Cormier nous présenta un tableau illustrant ces faits. Ce tableau est reproduit ci-après.

Le secrétaire remercia le conférencier après qu'il eut répondu à de nombreuses questions de l'auditoire et le président leva ensuite l'assemblée.

MEMBRES A VIE

Deux membres de notre Société en payant leur contribution ont décidé de prendre leur carte de membre à vie.

LES PATRONYMES ACADIENS

En 1938, recensement nominal aux Provinces Maritimes. Sur 34,000 familles acadiennes, 29,237 (86%)portent 76 patronymes "acadiens".

Patronymes "acadiens": total: 76 .....100%
Remontant au XVIIe s..... 81%
Antérieurs à 1755 ..... 91%
Postérieurs à 1755 .....-10%

Canadiens-français du Québec: Madawaska - Restigouche
Quelques jersiais: Glouc.
Quelques Français: St-Pierre/Miquelon - Iles de la Madeleine - Cap Breton -

a- nom apparaît au recensement de 1671 - b- à celui de 1686 - C- Canadien

1a-	LEBLANC	2,749	1-Daniel
2b-	ARSENAULT	1,543	1-Pierre
3b-	GALLANT	1,167	*-Michel (26b)
4a-	CORMIER	1,079	1-Robert
5a-	BOUDREAU	1,054	1-Michel
6a-	RICHARD	1,021	2-Mich./Frs
7a-	DOUCET	955	1-Germain
8a-	LANDRY	910	2?René a/j
9a-	POIRIER	760	2-Mich./JB
10a-	ROBICHAUD	759	1-Etienne
11a-	COMEAU	702	1-Pierre
12b-	LEGER	640	1-Jacques
13b-	ROY	604	1-Jean
14a-	GAUDET	576	1-Jean
15b-	CHIASSON	539	1-Guyon
16a-	MELANSON	535	2-Chs/Pi.
17a-	SAVOIE	510	1-François
18a	THERIAULT	509	1-Jean
19a-	BOURQUE	481	1-Antoine
20a-	CYR	450	2-Pierre/Ls
21a-	HEBERT	422	2-Ant./Etien.
22 -	DUGUAY	397	2-Frs/Frs
23a-	DAIGLE	383	1-Olivier
24a-	THIBODEAU	377	1-Pierre
25b-	DOIRON	371	1-Jean
26b-	HACHE	369	1-Michel (3b-)
27a-	BELLIVEAU	353	1-Antoine
28 -	DEVEAU	306	1-Michel
29 -	ALLAIN	295	1-Louis
30 -	MAILLET	293	1-Jacques
31 -	SAULNIER	285	1-Louis
32 -	BOURGEOIS	279	1-Jacques
33C-	GAGNON	268	3-M/P/J
34a-	BRAULT	259	1-Vincent
35a-	CAISSIE	252	1-Roger
36b-	GODIN	248	1-Pierre
37a-	BERNARD	247	1-André
38a-	BLANCHARD	246	1-Louis
39 -	GOGUEN	238	1-Joseph
40a-	D'ENTREMONT	236	1-Philippe
41 -	BABINEAU	231	2-Jean/Mich.
42a-	AUCOIN	212	1-Mouton
43a-	DUPUIS	205	2?Mich/Mart.
44b-	BENOIT	194	1-Martin
45a-	BABIN	193	1-Antoine
46C-	MICHAUD	192	1-Joseph
47a-	MARTIN	188	2-Pi. /Bor.
48C-	OUELLET	182	1-Louis
49C-	ALLARD	180	
50 -	LANTEIGNE	180	1-Louis
51 -	SURETTE	177	1-Pierre
52C-	VAUTOUR	167	1-
53a-	DUGAS	166	1-Abraham
54C-	ALBERT	162	plusieurs
55C-	BRIDEAU	160	
56 -	BUJOLD	155	1-Alain
57C	LAVOIE	152	
58a-	PITRE	147	1-Jean,
59a-	AMIRAUT	147	1-François
60 -	MAZEROLLE	142	1-Louis
61 -	VIENNEAU	142	1-Baptiste
62 -	BOUCHER	140	plusieurs
63C-	GAUVIN	139	1-Charles
64a-	PELLERIN	138	1-Louis?
65 -	FOUGERE	132	1-Jean
66C-	LOSIER	130	1-Prospère Desj.
67 -	BORDAGE	130	1-Pierre
68b-	BASTARACHE	129	1-Jean
69 -	FOREST	128	
70 -	POTHIER	128	2-Jean-Ls
71a-	GAUTREAU	125	1-François
72C-	FOURNIER	125	1-Baptiste
73b-	HENRI	115	1-Robert
74C-	POULIN	115	1-Joseph
75a-	GIROUARD	111	1-François
76 -	THIBAULT	104	2-Pierre/Ls

AVIS DE CONVOCATION

PROCHAINE

RÉUNION

mercredi le

16 février '77

à

20 :00 h.

chez les

SOEURS MISSIONNAIRES FRANCISCAINES DE MARIE

388 est, Grande-Allée, coin Claire-Fontaine

Conférencier: M. LS-PHILIPPE BONNEAU, ing.

Sujet: a) Rédaction de l'ouvrage sur son grand-père, Gédéon Bonneau

b) Ses recherches sur le terrier de St-François de Montmagny.

S.G.Q.